

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 2 décembre 2013 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Francine Girard
Claude Lacroix
Mario Lemire
Bruno Martel
Mike-James Noonan
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et l'adjointe au Greffe, Diane Brûlé sont également présents.

1) Adoption de l'ordre du jour

174-12-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Adoption de procès-verbaux

2.1 Séance régulière du 11 novembre 2013

175-12-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2013 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Rapport des permis et certificats du mois de novembre 2013

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois de novembre 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Adoption du Règlement 457 modifiant le Règlement sur l'accès à la propriété afin d'éliminer l'exigence d'un chèque visé en garantie

RÈGLEMENT
NUMÉRO 457

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 11 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

QUE le Règlement numéro 457 *Règlement modifiant le règlement sur l'accès à la propriété (336) afin d'éliminer l'exigence d'un chèque visé en garantie* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Consultation publique - Second projet - Règlement 456 modifiant le Règlement de zonage (352) afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones – détermination de la date de la séance de consultation publique et nouvel échéancier

176-12-13

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

176-12-13

CONSIDÉRANT le projet de Règlement 456 modifiant le *Règlement de zonage (352)* afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones ;

CONSIDÉRANT la résolution 113-08-2013 fixant la date de la consultation publique ;

CONSIDÉRANT la résolution 151-10-2013 reportant la date de la consultation publique ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour le lundi 13 janvier 2014 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 Adoption du Règlement 462 modifiant le Règlement sur les nuisances concernant le déversement de liquide sur la propriété publique

RÈGLEMENT
NUMÉRO 462

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 11 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le Règlement numéro 462 *Règlement modifiant le règlement sur les nuisances (412) concernant le déversement de liquide sur la propriété publique* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Voirie

4.1.1 Autorisation d'embauche de messieurs Éric Blais, Matthew Sicard-Payant, Jean-Guy Girard et Claude Juneau à titre de journaliers saisonniers au Service des Travaux publics pour la période hivernale 2013-2014

177-12-13

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la voirie municipale et de la maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers temporaires pour la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Martel ;

QUE la Municipalité embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, MM. Éric Blais, Matthew Sicard-Payant, Jean-Guy Girard et Claude Juneau comme journaliers saisonniers attitrés aux travaux publics pour la saison hivernale ;

QUE l'embauche soit à raison de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître, du 1^e novembre 2013 au 30 avril 2014 ;

177-12-13

QUE chaque employé soit nommé et autorisé à agir en tant qu'officier municipal dans l'application des règlements municipaux ;

ET QUE la rémunération de chaque employé soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Parcs

Le conseiller Claude Lacroix déclare que les préparatifs sont en cours pour le ski de fonds et la patinoire.

4.3 Aqueducs et égouts

Le conseiller Claude Lacroix déclare qu'ils attendent les résultats de l'étude sur le manganèse d'ici un mois.

5) Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

Le conseiller Mike-James Noonan offre une motion de félicitations à madame Luce Milhomme pour l'organisation du Salons des Artisans. De plus, il mentionne qu'il fait des démarches pour avoir des sentiers de VTT fédérés à Shannon.

Le conseiller Bruno Martel déclare que l'organisation du Winterfest va bon train. Il mentionne également qu'il fait des démarches pour avoir un droit de circulation de motoneige sur une courte partie des rues de la Municipalité. Les citoyens seront invités au Centre communautaire pour avoir plus d'information sur ce sujet.

5.2 Événement spéciaux

Le conseiller Stéphane Hamel mentionne que deux événements spéciaux s'ajoutent à l'activité de « Boîtes à savon » : le dernier samedi de février, activités pour les 3 à 8 ans, au Centre communautaire (si l'activité est appréciée, elle sera prolongée le lendemain); en octobre, la tenue d'un « Oktoberfest ».

Il recherche des bénévoles pour l'organisation d'activités.

6) Période de questions

La parole est accordée au public pour une première période de questions.

DÉPÔT

Monsieur Nicolas Sawyer, citoyen de la Municipalité, dépose 193 signatures pour ajouter à la pétition concernant le service de transport en commun de la Municipalité.

7) Sécurité publique et Incendies

7.1 Adoption du Règlement 460 modifiant le Règlement sur la sécurité incendie concernant la norme de séparation coupe-feu des garages rattachés à résidence

RÈGLEMENT
NUMÉRO 460

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 11 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

RÈGLEMENT
NUMÉRO 460

QUE le Règlement numéro 460 *Règlement modifiant le règlement sur la sécurité incendie (442) concernant la norme de séparation coupe-feu des garages rattachés à résidence* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) Environnement et hygiène du milieu**8.1 Gestion des matières résiduelles****8.1.1 Adoption du Règlement 463 modifiant le Règlement prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles afin d'ajouter des dispositions concernant la collecte des matières organiques**RÈGLEMENT
NUMÉRO 463

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 11 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Martel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le Règlement numéro 463 *Règlement modifiant le règlement prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles (382) afin d'ajouter des dispositions concernant la collecte des matières organiques* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.1.2 Adoption du Règlement 461 modifiant le Règlement sur les fosses septiques et de rétention afin de modifier la définition de « Municipalité »RÈGLEMENT
NUMÉRO 461

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 11 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE le Règlement numéro 461 *Règlement modifiant le règlement sur les fosses septiques et de rétention numéro (404) afin de modifier la définition de « Municipalité »* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.1.3 Approbation du budget 2014 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles

178-12-13

CONSIDÉRANT QUE la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf a adopté lors de sa séance tenue le 24 octobre 2013, son budget d'opération pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT l'article 603 du *Code Municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a présenté la répartition des quotes-parts pour la Municipalité de Shannon qui sont fixées pour l'année 2014 à 417 055.55\$;

2013 = 390 914.25\$

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité adopte le budget d'opérations de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf établissant les dépenses et les revenus à 10 186 845\$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;

178-12-13

QUE le budget tel que déposé par la Régie le 24 octobre 2013 fasse partie intégrante de la présente ;

ET QUE la Municipalité approprie à même le fonds général les sommes susmentionnées pour défrayer ses quotes-parts pour l'année 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

9) Culture et vie communautaire

Le conseiller Mike-James Noonan déclare que la Bibliothèque de Shannon offre maintenant le service WiFi pour les prêts numériques. Il ajoute qu'il y a eu 1343 livres empruntés, 121 heures de bénévolat. La bibliothèque a également reçu 1200 nouveaux livres. Il remercie les bénévoles pour leur apport.

Pour le dossier du Patrimoine, il mentionne que l'équipe débute les recherches sur l'histoire du pont. Il aimerait rencontrer l'ambassadeur d'Irlande à Ottawa pour étudier la possibilité de faire un jumelage de villes.

9.1 Adoption du Règlement 459 modifiant le Règlement sur le comité consultatif de la Famille et des aînés

RÈGLEMENT
NUMÉRO 459

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 11 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE le Règlement numéro 459 *Règlement modifiant le règlement sur le Comité consultatif de la Famille et des Aînés (401)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) Enjeux régionaux et métropolitains

Monsieur le Maire informe les citoyens qu'il a assisté à la dernière réunion de l'année de la MRC. Le budget est adopté : l'enrichissement local a augmenté de 4,5% et la quote-part a baissé de 6902\$. Quatre municipalités ont augmenté. Celle de Shannon à la MRC est de 9,4%. Différents comités ont été créés pour 2014. Monsieur Miller a été assermenté comme nouveau préfet de Tewkesbury.

11) Correspondance – dépôt de la liste du mois de décembre 2013

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de décembre 2013 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes du mois de novembre 2013 – dépôt et autorisation de paiement

179-12-13

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel de payer les comptes suivants :

ACKLANDS-GRAINGER INC.	fournitures pour les incendies	595.46\$
ALARME ET SECURITE DYNAMIQUE	réparation - alarmes	873.82\$
AQUATECH SOC.DE GESTION DE L'EAU	honoraires professionnels - aqueduc	1 298.43\$

ARMTEC	tuyaux pour les rues - voirie	2 277.48\$
ATCO STRUCTURES & LOGISTICS	location - roulotte	459.90\$
ATELIER D'HORLOGERIE ANDRE VIGER	ajustement l'horloge	68.99\$
ATLANTIS POMPE STE-FOY	fournitures - aqueduc	441.81\$
BELL CANADA	téléphonie	2 580.69\$
BELL MOBILITE CELLULAIRE	cellulaire	457.23\$
BEST BUY	ipads	5 717.79\$
BOVIN & GAUVIN INC.	bottes - pompiers	536.59\$
BUFFET ST-EMILE	cocktail - nouveau conseil	753.66\$
CAM-TRAC BERNIERES	location - excavatrice	3 679.20\$
CANAC-MARQUIS GRENIER	achat de fournitures pour les édifices	136.98\$
CARRIERES QUEBEC INC.	travaux de voirie	384.50\$
CASH	remboursement Normand & Cyr Ouellet	4.50\$
CERTIFIED LABORATORIES	pièces pour tracteur	520.78\$
CLOTURE BERCO	clôture - parc du train	8 991.05\$
CONCEPTS GINGRAS INC.	location - toilettes	172.46\$
CONSTRUCTION MCKINLEY INC.	retenue - façade - centre communautaire	4 008.00\$
EDITIONS YVON BLAIS	mise à jour	116.45\$
EQUIPEMENT BENOIT BILODEAU	réparations - tracteur Gravely	728.71\$
EQUIPEMENT L.A.V. INC.	achats - lames diamants - voirie	506.70\$
EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC.	fournitures médicale - incendies	251.50\$
EQUIPEMENT VAL-BELAIR INC.	location de génératrice - Halloween et pièces - voirie	316.41\$
EXPRESS MAG	renouvellement - biblio	45.93\$
F. DUFRESNE INC. EKO	essence	714.62\$
FORMULES MUNICIPALES INC.	fournitures - livre de permis 2014	149.83\$
G.L.P. PAYSAGISTES INC.	honoraires professionnels - voirie	203.57\$
GARAGE RENE BERTRAND INC.	honoraires professionnels - incendies	413.91\$
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	honoraires professionnels - vidange de fosse septiques	439.11\$
GERARD BOURBEAU & FILS INC.	fournitures - engrais, etc.	85.31\$
GESTION K.L.Y. INC.	repas - salon des artistes	804.26\$
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	livres - bibliothèque	1 872.53\$
GROUPE POLYALTO	pièces - glissade	85.57\$
GROUPE SYSTEME FORET	logiciel - urbanisme	114.98\$
H/G ELECTRIQUE INC.	réparations - caserne	502.16\$
H/G ELECTRIQUE INC.	honoraires professionnels - poste 25	7 333.28\$
HYDRO-QUEBEC	mensuel	9 642.00\$
IMPRESSIONS BORGIA INC. (LES)	journal Shannon Express	8 421.21\$
JOURNAL ADSUM	publicité - 100e anniversaire	206.96\$
LAVE AUTO A LA MAIN DE LA CAPITALE	graissage - flotte de véhicules - voirie	723.91\$
LIBRAIRIE LA LIBERTE INC.	livres - bibliothèque	398.63\$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	livres - bibliothèque	835.07\$
LOCATION BLEU PELICAN	fin de location - Matrix - urbanisme	1 333.21\$
M. CLAUDE LANGLOIS	réparations - incendies	36.79\$
M. CYR OUELLET	remboursement - tip - Patates Plus	10.00\$
M. RONALD TARDIF	honoraires professionnels - poste 25	2 209.00\$
M. STEPHANE VACHON	achat de tables chez Costco et immat. Traileur	983.18\$
MARIUS GARON INC.	pièces - machinerie	9.57\$
MERRILL ALLARD INC.	essence	3 224.37\$
MESSAGERIES INTER CITE TRANSPORT	messagerie	212.47\$
METRO EXCAVATION INC.	travaux voirie	778.57\$
MICHEL FILION, RELIEUR	réparations - livres - bibliothèque	841.25\$
MINI GENERAL HYDRAULIQUE INC.	pièces - Kubota	315.26\$
MISS SHANNON FEENEY	remboursement - achat - bottes	41.00\$
MME BRIGITTE OLIVIER	kilométrage, rotation des livres, achat de fournitures	165.09\$
MME DIANE BRULE	créance-Ministère de Finances - mandat de poste et achat agenda	252.24\$
MME GERMAINE PELLETIER	kilométrage formation Elaine & Germaine/parking/achat clé usb	98.72\$
MME LINDA GENEST	achats pour Halloween	547.32\$
MME VANESSA PAQUET-LABBE	achats pour Halloween et achats de tables	2 645.62\$
MME VERONIQUE ASSELIN	honoraires professionnels - cours de peinture	1 308.66\$
MRC DE LA JACQUES-CARTIER	party de Noël - maire et conseillers	912.00\$
MURRAY PROMOTIONS INC.	achat de vêtements - voirie	590.74\$
PATATES PLUS	pompiers	85.71\$

PAVCO INC.	patchage - Maple	1 188.84\$
PJC 2007	réparations - compresseur - caserne des pompiers	264.44\$
PRODUITS SANITAIRES MG	produits pour les édifices	178.03\$
RAYSOURCE INC.	étagères - bibliothèque	1 638.82\$
RELIANCE PROTECTRON INC.	contrat - alarmes	51.17\$
RESEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE	contrat - autobus	31 277.79\$
S.O.S. MARINE	réparations - bateau - incendies	1 425.69\$
SAFARIR	abonnement - bibliothèque	32.50\$
SHRED-IT INTERNATIONAL INC.	honoraires professionnels	117.45\$
SOC. DE L'ASS. AUTO DU QUEBEC	immatriculation - skidoos	273.75\$
SPECIALISTE DU STYLO (LE)	fournitures pour bibliothèques, incendies, bureau, etc.	1 411.69\$
TALBOT EQUIPEMENT LTEE.	recharge - extincteurs	50.77\$
UNICOOP - COOPERATIVE AGRICOLE	pièces pour souffleur - voirie/parcs	375.38\$
VISA DESJARDINS	AQLM - congrès - Vanessa - Hôtel, etc..	254.04\$
VISA DESJARDINS	Club Social - fournitures	329.66\$
VISA DESJARDINS	bonbons pour Halloween et certificats de cadeaux	572.63\$
VISA DESJARDINS	Canadian Tire - achats de fournitures - incendies	415.73\$
VISA DESJARDINS	repas - caucus - deux réunions	267.43\$
VISA DESJARDINS	achat - mise à jour - Firecode pour les incendies	1 379.67\$
VISA DESJARDINS	Honda - pièces incendies	38.15\$
VISA DESJARDINS	Keurig - café pour bureau	550.45\$
VISA DESJARDINS	licences de bar - activités	664.00\$
VISA DESJARDINS	Maxi et Pizza Paquet - élections	245.90\$
VISA DESJARDINS	SAQ - party de Noël	300.05\$
VISA DESJARDINS	SAQ - incendies	291.24\$
VISA DESJARDINS	fournitures de bureau - écran pour Vanessa	160.97\$
WAJAX INDUSTRIAL COMPONENTS LP	pièces - kubota	20.53\$
WOLSELEY	pièces - aqueduc	390.51\$
TOTAL DU JOURNAL		129 639.98\$

179-12-13

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative

13.1 Adoption de la Stratégie de communication

DÉPÔT

Le Directeur général dépose le document « Stratégie de communication » et est adopté par le Conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Levée de la probation de mesdames Vanessa Paquet-Labbé et Marie-Josée Monderie et de monsieur Dino Perreault

180-12-13

CONSIDÉRANT l'article 2.4 de la *Politique de gestion des ressources humaines* de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Vanessa Paquet-Labbé et Marie-Josée Monderie, et monsieur Dino Perreault ont complété leur période de probation prévue à l'article 2.3 et ont su répondre aux exigences requises dans leur travail ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE la Municipalité octroie le statut d'employé permanent à ces trois employés : Vanessa Paquet-Labbé, Marie-Josée Monderie et monsieur Dino Perreault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec

181-12-13

CONSIDÉRANT l'étude comparative de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) déposée par le Directeur général ;

CONSIDÉRANT les prises de position et la philosophie différentes de la FQM et de l'UMQ, principalement en ce qui a trait aux rôles des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la position de l'UMQ se rapproche davantage de la vision du Conseil municipal quant aux rôles des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ fait la promotion d'intérêts se rapprochant davantage de ceux de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE la Municipalité mette fin à son membership auprès de la FQM et autorise l'adhésion à l'UMQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

DÉPÔT

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires ;

Le Directeur général et Président des élections municipales par la présente, certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplies par tous les membres du Conseil municipal de Shannon et il en fait dépôt.

13.5 Renouvellement du contrat d'assurances de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'exercice financier 2014

182-12-13

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, la Municipalité participe au regroupement d'assurance des municipalités avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), police MMQ-03-022020, par le biais du courtier PMT Roy Assurances ;

CONSIDÉRANT QUE cette assurance est renouvelable au 1^e janvier de chaque année avec un résultat combiné qui indique une augmentation approximative de 1,1% pour 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le renouvellement, tel que déposé, des assurances de la Municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), police MMQ-03-022020, par PMT Roy Assurances, le 1^e janvier 2014 ;

ET QUE la Municipalité confirme que toutes les mesures prévues au plan de mise en œuvre dont la date de finalisation est atteinte ont été réalisées et complétées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.6 Détermination des dates de séances régulières du Conseil pour l'année 2014

183-12-13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui vient ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité fixe la date des séances publiques du Conseil municipal de Shannon pour 2014 comme suit :

Lundi 13 janvier	Lundi 7 juillet
Lundi 3 février	Lundi 4 août
Lundi 3 mars	Mardi 2 septembre
Lundi 7 avril	Lundi 6 octobre
Lundi 5 mai	Lundi 3 novembre
Lundi 2 juin	Lundi 1 ^{er} décembre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.7 Adoption du Règlement 458 modifiant le Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du ConseilRÈGLEMENT
NUMÉRO 458

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 11 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE le Règlement numéro 458 *Règlement modifiant le règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe**14.1 Rapport financier semestriel 2013 et États comparatifs**

DÉPÔT

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, le Directeur général/Secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement, lors d'une séance du conseil, les états des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, soit deux états comparatifs, au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai et lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté :

- le premier compare les revenus et dépenses au 30 novembre de l'exercice en cours à ceux de la même période, l'an dernier ;
- le second compare les revenus et dépenses prévisibles au cours du présent exercice financier à ceux prévus initialement au budget.

Le rapport de budget semestriel a été déposé et reconnu par le Conseil.

14.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016

184-12-13

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* qui stipule qu'un Conseil doit, au plus tard le 31 décembre, approuver son programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) années subséquentes ;

184-12-13

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général fait dépôt du programme triennal d'immobilisations de 2014-2015-2016 tel que discuté avec les membres du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

QUE la Municipalité adopte, tel que déposé, le programme triennal d'immobilisations de 2014-2015-2016, sous réserve des dispositions du budget de fonctionnement 2014 de la Municipalité et de son règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Règlement 464 pourvoyant à l'adoption du budget et à l'imposition des taxes et tarifs pour 2014

AVIS DE MOTION

EXTRAIT CONFORME DES PROCÈS-VERBAUX de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Shannon, MRC La Jacques-Cartier, tenue le 2^e jour du mois de décembre 2013, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 464 intitulé :

« RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS POUR 2014 »

14.4 Autorisation de report de l'adoption du budget 2014 et envoi d'un avis en conséquence au ministère des Affaires municipales

185-12-13

CONSIDÉRANT les préparations budgétaires pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de plusieurs contrats et des subventions à recevoir pour l'année 2014 ne sont pas encore confirmés ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité reporte l'adoption de son budget pour l'année 2014 au 21 janvier 2014 ;

ET QUE copie de la présente soit transmise au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.5 Autorisation de virement du Fonds local pour l'entretien de certaines voies publiques au Fonds général pour le remboursement des coûts de certains travaux de réfection sur le chemin de Dublin

186-12-13

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (373)* adopté le 3 novembre 2008 ;

CONSIDÉRANT les nombreux travaux réalisés sur le chemin de Dublin, visé par l'application du règlement ci-haut cité :

186-12-13

CONSIDÉRANT la réfection complète du chemin de Dublin et qu'aucune autre réparation ne sera nécessaire avant plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

QUE la Municipalité autorise le virement du montant restant du Fonds local pour l'entretien de certaines voies publiques au Fonds général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.6 Ajustement de la marge de crédit de la Municipalité avec la Caisse populaire Piémont Laurentien

187-12-13

CONSIDÉRANT le fait que la municipalité paie ses immobilisations au comptant ;

CONSIDÉRANT les nombreux projets subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial pour lesquels la Municipalité doit avancer les fonds appropriés ;

CONSIDÉRANT la résolution 31-02-13 portant la marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins Piémont Laurentien à 2 000 000\$ et ce, pour une période de dix (10) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité demande à et autorise la Caisse Desjardins Piémont Laurentien de modifier le contrat de crédit variable de la Municipalité, compte EOP 376350, afin de hausser la limite de crédit de 500 000\$ pour une période de 120 jours ;

QUE cette limite de crédit soit réduite de 700 000\$ dès lors que la Municipalité accusera réception du remboursement des dépenses encourues pour le projet de centrale Énergie Shannon Power;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer tout document visant à donner suite à la présente, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.7 Liste des arrérages de taxes 2013

DÉPÔT

En vertu des dispositions de l'article 1026 du *Code municipal*, le Secrétaire-trésorier doit déposer annuellement une liste des arrérages de taxes ;

La liste des arrérages de taxes a été déposée et reconnue par le Conseil.

14.8 Détermination des tarifs du journal municipal Shannon Express pour l'exercice financier 2014

188-12-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noon *APPUYÉ* par le conseiller Francine Girard ;

QUE la Municipalité adopte, tel que déposé, la grille tarifaire de 2014, indexée de 5 % par rapport à celle de 2013, pour la vente de publicité mensuelle dans la publication du Shannon Express comme suit :

188-12-13		<u>2014</u>
	Carte d'affaire, noir & blanc, intérieure	58\$
	1/3 de page, noir & blanc, intérieure	105\$
	½ page, noir & blanc, intérieure	1578\$
	1 page intérieure, noir & blanc	235\$
	1 page extérieure en couleur, extérieur, commerce local	315\$
	1 page extérieure en couleur, extérieur, commerce extérieur	420\$
	Nouveau commerçant de Shannon – Spécial : page extérieure en couleur, 1 fois seulement	105.00\$

QUE les abonnements annuels soient réduits de 5% si réservés et payés d'avance ;

ET QUE le commerçant achetant une page, quelle que soit la grandeur de la page, intérieure ou extérieure, fournisse à ses frais, le montage de la page.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.9 Détermination des tarifs du service des Travaux publics pour l'année 2014

189-12-13 *CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité a le pouvoir de fixer, par voie de résolution, un taux horaire pour la facturation des services municipaux payables par un tiers lors de travaux sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Francine Girard ;

QUE la Municipalité augmente les taux horaires suivants de 2 % pour l'exercice financier 2014 :

	<u>2014</u>
1 journalier + véhicule	87\$
1 journalier	56\$
opérateur + rétrocaveuse Kubota	102\$
opérateur + balai de rue Kubota	82\$
chauffeur + camion 8 tonnes	97\$
chauffeur + camion 2 tonnes	92\$
Tracteur souffleur versatile	153\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.10 Rapport annuel 2012 de la Mutuelle des municipalités du Québec

DÉPÔT Le Directeur général certifie la réception du *Rapport annuel 2012* de la Mutuelle des municipalités du Québec et il en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

14.11 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 de la Commission scolaire de la Capitale

DÉPÔT Le Directeur général certifie la réception du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017* de la Commission scolaire de la Capitale et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

14.12 Autorisation de signature d'une lettre d'entente visant à régulariser le statut juridique du lot 4 366 685 situé le long de la rue St-Martin

190-12-13 *CONSIDÉRANT* l'ouverture de la rue Saint-Martin, le 5 août 2013, par la résolution 117-08-2013 ;

CONSIDÉRANT la prétention du gouvernement fédéral, à l'effet que le lot 4 666 685 qui traverse la rue Saint-Martin est de propriété fédérale ;

190-12-13

CONSIDÉRANT la prétention de la Municipalité à l'effet contraire ;

CONSIDÉRANT QUE le commandement de la Base militaire Valcartier a fait parvenir à la Municipalité, le 4 novembre 2013, une proposition écrite de règlement à l'amiable ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition impliquerait l'achat formel par la Municipalité du lot 4 666 685 pour une somme équivalant à sa valeur foncière ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur général à signer cette proposition pour et au nom de la Municipalité ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) Varia et déclarations des conseillers

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

16) Période de questions

La parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance ordinaire à 21h30.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 9 décembre 2013 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Claude Lacroix
Mario Lemire
Bruno Martel
Mike-James Noonan
Stéphane Hamel

Est absente : Francine Girard

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine est également présent.

1) Ouverture de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance extraordinaire par le Maire, Clive Kiley, à 19h30.

2) Adoption de l'ordre du jour

191-12-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Rapport sur la situation financière 2013 de la Municipalité

DÉPÔT

Le Maire procède à la lecture du Rapport sur la situation financière 2013 de la Municipalité et en fait ensuite le dépôt aux membres du Conseil municipal.

4) Détermination des tarifs d'honoraires des permis et certificats pour l'année 2014;

192-12-13

CONSIDÉRANT QUE toute demande de permis, certificat, etc. doit être accompagnée du paiement du tarif d'honoraires, le tarif, étant non remboursable dans le cas d'un refus par le fonctionnaire désigné ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de grille des tarifs au Conseil ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE le Conseil municipal adopte, tel que déposé, la grille des taux et tarifs 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 4 803 787;

193-12-13

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, en particulier l'engagement d'emménager un parc de quartier dans le secteur Hodgson ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 803 787 au coin des rues O'Hearn et Hodgson a été retenu par le conseil pour réaliser ce parc ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit lot désire vendre ce lot uniquement à la condition d'y construire une maison préfabriquée ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire peut vendre à tout moment ce lot ;

193-12-13

CONSIDÉRANT l'article 75 de la loi sur l'expropriation permettant à la Municipalité d'imposer une réserve pour fins publiques pour empêcher quelque construction que ce soit sur ledit lot jusqu'à ce que le conseil en décrète la levée ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques pour l'aménagement d'un parc sur le lot 4 803 787 ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer tout document donnant suite à la présente résolution, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions

La parole est accordée au public.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance extraordinaire à 20h30.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général